Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 077-217702570-20250822-43_2025-DE

Délibération du Conseil municipal
Du 22 août 2025

Date de convocation : 14/08/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux août, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
En exercice : 27 **Présents : 15** **Votants : 18**	Présents : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Sébastien COSTARD - M. Pierre COURTIER - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY - M. Georges BACCON - M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Auziria MENDES - Mme Clarisse NOEL - Mme Jeanine TURLURE. Pouvoirs : M. Romain SEVILLANO à M. Daniel SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD à Mme Jeanine TURLURE- M. Laurent COURTIAT à M. Pierre COURTIER Absents excusés : Mme Karine ROUSSET -– M. Jean-Paul BORIE– Mme Brigitte DA SILVA - M. Cyril DEBOOSERE - Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.
	M. Sébastien COSTARD a été élu secrétaire de séance.
N° de délibération :	43-2025
Objet :	**Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet pour répondre aux besoins du service public et permettre un recrutement suite à un congé de longue maladie d'un agent,

Il précise qu'aucun recrutement d'adjoint administratif principal de 1ère classe ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant,

La rémunération se référence sur la base du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Considérant qu'il convient de créer 1 poste,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 077-217702570-20250822-43_2025-DE

- Décide de créer 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2025
- De modifier le tableau des effectifs.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Autorise le maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 22 août 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE

Le secrétaire de séance,

Sébastien COSTARD